

VILLE DE

Saint Jean le Blanc



RAPPORT DE PRESENTATION

**COMPTE
ADMINISTRATIF
2020**

BUDGET COMMUNAL

**Rapport de présentation du compte administratif 2020
de la commune de Saint-Jean-le-Blanc
Commission de finances du 18 mai 2021
Conseil municipal du 28 mai 2021**

Sommaire

I. Table des matières

I. LES RESULTATS DE L'EXERCICE	5
A. RESULTATS 2020	5
B. L'AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT.....	6
II. L'ANALYSE DU COMPTE ADMINISTRATIF.....	7
A. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	7
1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	7
2. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :.....	14
3. POINT SUR LE COUT DE LA CRISE SANITAIRE :.....	22
B - LA SECTION D'INVESTISSEMENT	22
1. LE SOLDE D'EXECUTION	23
2. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT :.....	23
3. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	25
III. L'ETAT DE LA DETTE.....	29
IV. LES EMPRUNTS GARANTIS.....	30
V. RATIOS DEFINIS A L'ARTICLE R2313-1 DU CGCT	30
VI. LES GRANDS EQUILIBRES FINANCIERS.....	30

Principaux sigles et abréviations

AC	Attribution de Compensation
BP	Budget Primitif
CA	Compte administratif
CAF	Capacité d'autofinancement
CIA	Complément Indemnitaire Annuel
DGF	Dotation Globale de Fonctionnement
DNP	Dotation Nationale de Péréquation
DRF	Dépenses Réelles de Fonctionnement
DSC	Dotation de Solidarité Communautaire
DSI	Direction des Systèmes d'Information
DSR	Dotation de Solidarité Rurale
FCTVA	Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée
FDTP	Fonds Départemental de la Taxe Professionnelle
FPU	Fiscalité Professionnelle Unique
GIPA	Garantie individuelle du pouvoir d'achat
GVT	Glissement Vieillesse Technicité
OMET	Orléans Métropole
PPCR	Parcours professionnels, carrières et rémunérations
RAR	Reste à Réaliser
RODP	Redevance d'Occupation du Domaine Public
RRF	Recettes Réelles de Fonctionnement

INTRODUCTION

Le compte administratif (CA) constitue l'arrêté des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au plus tard le 30 juin de l'année N+1.

Le compte administratif se présente formellement de la même manière que le budget pour permettre des comparaisons. Il présente le bilan financier de l'ordonnateur. Il permet de contrôler la gestion de la commune. A ce titre, son examen constitue un acte majeur de la vie communale.

Il permet par ailleurs d'apprécier la santé financière d'une collectivité dans l'évolution des équilibres budgétaires et comptables, et dans le résultat dégagé, qui permet de financer les investissements futurs.

L'approbation du compte administratif intervient après l'approbation du compte de gestion du trésorier, avec lequel il doit strictement être en cohérence.

Le présent rapport de présentation a pour vocation de synthétiser et commenter les données issues des maquettes budgétaires qui répondent aux exigences du cadre légal de l'instruction budgétaire M14.

Concernant les ratios prévus à l'article R2313-1 du CGCT, ils sont insérés dans la maquette budgétaire et dans le présent rapport de présentation.

Précisons que le rapport de présentation qui suit fait état de comparaisons avec la moyenne de la strate⁽¹⁾ démographique qui regroupe les communes de 5 000 à 10 000 habitants appartenant à un groupement fiscalisé (FPU).

⁽¹⁾ Source : <http://www.collectivites-locales.gouv.fr> du ministère du Budget et des Comptes Publics.

Le compte administratif termine le cycle annuel budgétaire et retrace l'exécution budgétaire de l'année.

Ainsi, le Compte Administratif 2020 du Budget Principal a été précédé par :

- L'ouverture des crédits d'investissements dans la limite de 25 % des crédits d'investissement ouverts l'année précédente, le 17 décembre 2019 ;
- Le débat d'orientation budgétaire tenu le 24 juillet 2020 en raison de la crise sanitaire;
- Le vote du budget primitif 2020 intervenu le 24 juillet 2020 ;
- La décision modificative n°1 votée le 20 novembre 2020 ;

Le budget 2020 a été construit sur les éléments de cadrage énoncés à savoir :

- Taux de fiscalité inchangés.
- Diminution des tarifs pour la restauration scolaire.
- Pas d'emprunt
- Prise en compte de la crise sanitaire (compte tenu du vote du budget en juillet 2020)

I. LES RESULTATS DE L'EXERCICE

A. RESULTATS 2020

FONCTIONNEMENT	2020
Recettes de fonctionnement réalisées	8 411 222,32
Dépenses de fonctionnement réalisées	6 902 371,71
Résultat de fonctionnement de l'exercice	1 508 850,61
Excédent de fonctionnement reporté à la clôture de N-1(002)	3 083 388,49
Résultat global de fonctionnement à la clôture de l'exercice (a)	4 592 239,10

INVESTISSEMENT	2020
Recettes d'investissement réalisées	1 311 486,00
Dépenses d'investissement réalisées	2 469 108,65
Résultat d'investissement de l'exercice	-1 157 622,65
résultat d'investissement reporté à la clôture de N-1(001)	57 973,92
Résultat global d'investissement à la clôture de l'exercice (b)	-1 099 648,73

REPORTS (RESTES A REALISER) - RECETTES	244 795,00
REPORTS (RESTES A REALISER) - DEPENSES	1 039 614,39
DEFICITS SUR REPORTS (c)	-794 819,39

Besoin de financement pour couvrir le déficit d'investissement (b+c)	1 894 468,12
---	---------------------

RESULTAT FINAL NET (a+b+c) **2 697 770,98**

B. L'AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Le résultat global de fonctionnement de **4 592 239,10 €** sert en priorité à couvrir le besoin de financement en investissement de **1 894 468,12 €** (résultat global d'investissement et résultat sur reports qui présentent chacun un déficit).

La transcription budgétaire de l'affectation du résultat au budget supplémentaire 2021 sera la suivante :

Section de fonctionnement				Section d'investissement			
Dépenses		Recettes		Dépenses		Recettes	
D002 déficit reporté		R002 excédent reporté	2 697 770,98	D001 Solde d'exécution N-1	1 099 648,73	R001 - solde d'exécution	
						R1068- excédents de fonctionnement capitalisés	1 894 468,12

L'excédent final net de + 2 697 770,98 € est reporté en recette de fonctionnement. Il correspond, en comptabilité budgétaire, au fonds de roulement de la collectivité. Il était fin 2019 de 3 083 388,49 €.

II. L'ANALYSE DU COMPTE ADMINISTRATIF

S'agissant de l'appréciation du compte administratif 2020, il convient dans le présent rapport de rapprocher les prévisions inscrites au budget avec les réalisations effectives, tant en dépenses qu'en recettes, mais également de constater l'évolution de nos dépenses et recettes depuis ces deux dernières années.

A. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'exécution budgétaire 2020 de la section de fonctionnement fait ressortir un **excédent de 1 508 850,61 €**.

1. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'élèvent en 2020 à 8 411 222,32 € dont :

- Recettes réelles de fonctionnement = 8 392 490,08 €
- Recettes d'ordre = 18 732,24 €

a) Les recettes réelles

Les recettes réelles de fonctionnement (hors opérations d'ordre ne donnant pas lieu à des mouvements de trésorerie), sont composées des recettes de gestion courante ainsi que des produits financiers exceptionnels.

Chapitre		Budgété 2019	Réalisé 2019	% de réalisation	Budgété 2020	Réalisé 2020	% de réalisation	Différence entre 2020/2019 sur le réalisé	Variation 2020/2019
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	25 000,00	27 244,62	108,98%	27 100,00	66 424,48	245,11%	39 179,86	143,81%
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES	1 162 275,00	1 260 073,29	108,41%	938 109,00	870 350,74	92,78%	-389 722,55	-30,93%
73	IMPOTS ET TAXES	5 285 978,00	5 467 612,14	103,44%	5 423 478,00	5 585 424,58	102,99%	117 812,44	2,15%
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 566 277,00	1 604 079,33	102,41%	1 544 075,00	1 647 443,67	106,69%	43 364,34	2,70%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	254 214,00	273 119,30	107,44%	203 768,00	175 483,61	86,12%	-97 635,69	-35,75%
TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE		8 293 744,00	8 632 128,68	104,08%	8 136 530,00	8 345 127,08	102,56%	-287 001,60	-3,32%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	15 100,00	22 541,11	149,28%	21 310,00	47 363,00	222,26%	24 821,89	110,12%
TOTAL		8 308 844,00	8 654 669,79	104,16%	8 157 840,00	8 392 490,08	102,88%	-262 179,71	-3,03%

Le taux de réalisation des recettes réelles de fonctionnement est de 102,88 %. Ce léger dépassement des prévisions budgétaires en matière de recettes répond au principe de prudence qui veut que ne soient inscrites que les recettes certaines. Ces recettes ont été revues à la baisse en raison de la crise sanitaire.

Les recettes réelles sont en baisse de 262 179,71 €. La perte de 389 722,55 € sur les produits des services et la baisse de 97 635,69 € sur les locations dues en majeure partie à la crise sanitaire, sont atténuées par l'évolution du produit fiscal (+ 117 812,44€).

Structure :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		OPERATIONS REELLES	PART DANS LE BUDGET
013	Atténuations de charges	66 424,48	0,79%
70	Produits des services	870 350,74	10,37%
73	Impôts et taxes	5 585 424,58	66,55%
74	Dotations et participations	1 647 443,67	19,63%
75	Autres produits de gestion courante	175 483,61	2,09%
TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE		8 345 127,08	99,44%
77	Produits exceptionnels	47 363,00	0,56%
TOTAL		8 392 490,08	100,00%

- **Chapitre 73 – Impôts et taxes : 5 585 424,58 €**

Ce chapitre représente à lui seul **66,55 % des recettes réelles de fonctionnement** contre 63,18 % en 2019. Les principaux éléments notables concernant ce chapitre sont les suivants :

- une hausse de 117 812,44€ par rapport au compte administratif 2019.
- un taux d'exécution de 102,99 %.

Dans ce chapitre figurent :

- **Les contributions directes**

Les contributions directes (taxes foncières et d'habitation) totalisent **4 960 054 €** et représentent 59,10 % des recettes réelles de fonctionnement.

La progression du produit des contributions directes entre 2019 et 2020 (article 73111) est de + 153 491 € soit + 3,19 %. *Cette progression correspond à la livraison de 70 logements en 2019 ; 5 pavillons individuels, 50 logements privés et 15 logements sociaux.*

- **La dotation versée par Orléans Métropole**

La ville de Saint Jean le Blanc perçoit une dotation de solidarité communautaire (outil de péréquation entre les communes membres). Elle est de 85 002 €, inchangée depuis qu'elle a été instaurée.

- **Les autres éléments remarquables**

- **Les taxes additionnelles aux droits de mutations** : elles totalisent **375 079,19 €** contre **438 350,56 €** en 2019. Elles sont en diminution de 14,43 % marquant une baisse de dynamisme des transactions immobilières sur la commune.

- **La taxe sur l'électricité** : son montant atteint **129 146,82 € en 2020** contre 109 673,19 € en 2019 soit une **hausse de 17,76 %**. En application de la loi NOME, cette taxe repose uniquement sur les quantités d'électricité consommée par les usagers et ne bénéficie pas de la hausse des tarifs. La hausse s'explique notamment par la hausse du nombre d'habitants sur notre commune.
- **La taxe sur la publicité extérieure** : Le produit 2020 issu de la taxation atteint **9 007,04 €** contre 7 875,12 € en 2019.

• Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations :

Ce chapitre budgétaire représente **19,63 %** des recettes réelles de fonctionnement. La répartition des dotations et participations est la suivante :

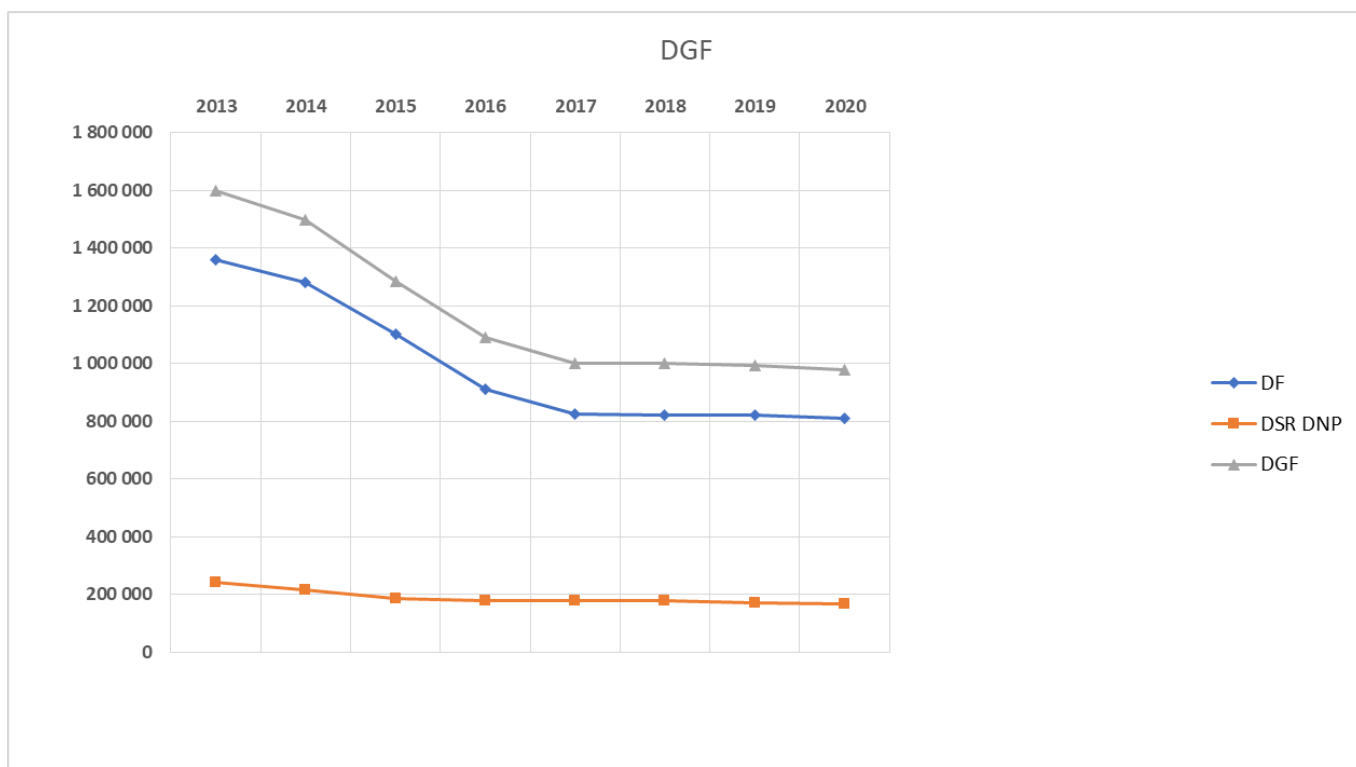
▣ Les dotations de l'Etat

Le principal concours financier de l'Etat envers la collectivité est la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), composée d'une Dotation Forfaitaire, d'une Dotation de Solidarité Rurale et d'une Dotation Nationale de Péréquation (DNP).

La dotation forfaitaire est en diminution de 11 010 € entre 2019 et 2020.

EVOLUTION DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

€	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Dotation forfaitaire (DF)	1 359 402	1 279 542	1 100 249	912 176	823 112	821 759	821 124	810 114
Effet variation de population	-7 505	-6 125	-3 223	0	16 816	18 573	17 758	4 968
Effet prélèvement pour péréquation	-20 092	-10 083	-22 363	-33 007	-26 828	-19 918	-18 393	-15 978
Contribution RFP		-63 652	-153 707	-155 066	-79 052	-9	0	0
+ Dotation aménagement (DSU, DSR, DNP)	240 001	216 812	185 842	179 625	177 138	178 908	172 588	168 153
dont DSU	0	0	0	0	0	0	0	0
dont DSR	80 135	81 517	86 152	89 904	96 389	106 234	107 181	109 287
dont DNP	159 866	135 295	99 690	89 721	80 749	72 674	65 407	58 866
= DGF (A)	1 599 403	1 496 354	1 286 091	1 091 801	1 000 250	1 000 667	993 712	978 267
Perte de recette/an/N-1		-103 049	-210 263	-194 290	-91 551	417	-6 955	-15 445
Perte de recette cumulée / an		-103 049	-313 312	-507 602	-599 153	-598 736	-605 691	-621 136



La Ville de Saint Jean le Blanc perçoit la dotation de solidarité rurale attribuée aux communes de moins de 10 000 habitants disposant d'un potentiel financier par habitant inférieur au double du potentiel financier par habitant moyen de la strate démographique. Elle est de de 109 287 € en 2020.

La Dotation Nationale de Péréquation passe de 65 407 € à 58 866 €, soit une nouvelle baisse de 10%. La DNP a remplacé le Fonds national de péréquation en 2004. Elle a pour objectif de corriger les insuffisances de potentiel financier (part principale) et de faiblesse de la base d'imposition sur les entreprises (ex-taxe professionnelle, majoration de la part principale), c'est-à-dire de faire de la péréquation sur la richesse fiscale.

Les autres participations de l'Etat (article 74718)

En plus de la participation de l'Etat pour l'organisation des élections municipales (3 335,36 €), la collectivité a reçu deux participations au titre des frais engendrés par la crise sanitaire covid-19 :

- 1 134 € pour l'achat de masques
- 2 310 € dans le cadre du dispositif 2S2C (Sport-Santé-Culture-Civisme) mis en œuvre durant la garde alternative organisée du 28 mai au 3 juillet 2020 au centre de loisirs.

Les participations du Département (article 7473)

La commune reçoit diverses participations du Département

- Pour le fonctionnement de l'école de musique (5 091€)
- Pour l'activité liée aux arts plastiques (2 109 € au titre de l'année scolaire 2019-2020). Cette recette disparaîtra compte-tenu de la reprise de l'activité par l'association Carré couleurs.
- Des subventions pour les expositions artistiques ou l'organisation de concerts (2 000 €)

Les participations des autres communes (article 74748)

Les collectivités extérieures participent aux frais de scolarité des élèves extérieurs scolarisés dans nos écoles. La ville a perçu 23 464,32 € (24 élèves en élémentaire et 9 élèves en maternelle). La contribution par élève est de 711,04 €.

■ *Participations divers organismes (article 7478)*

Les participations des autres organismes s'élevaient à 345 750,61 € contre 308 819,11 € en 2019. Elles concernent :

- 217 075,91 € de prestations de service unique de la CAF et la MSA pour le financement de la crèche, de la halte-garderie et du RAM.
- 71 249,70 € de prestations de service de la CAF pour les activités en centre de loisirs sans hébergement.
- 57 425 € au titre d'une aide exceptionnelle liée à la diminution de l'activité de la crèche et de la halte-garderie durant la crise sanitaire covid-19.

■ *L'attribution du fonds départemental de la taxe professionnelle (article 74832)*

Les fonds départementaux de la taxe professionnelle (FDTP) ont été créés pour mettre en œuvre une péréquation horizontale du produit de la taxe professionnelle au niveau départemental. Les FDTP ont été modifiés lors de la réforme de la taxe professionnelle. Cette dotation est aujourd'hui prélevée sur les recettes de l'Etat et répartie par le conseil départemental entre les communes et les EPCI défavorisés par la faiblesse de leur potentiel fiscal. Chaque année, le montant alloué au département est notifié au conseil départemental qui prend une délibération fixant les critères de répartition entre les communes et les EPCI.

La Collectivité a perçu 121 630,39 € en 2020, au titre de ce fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle, contre 122 648,82 € en 2019.

■ *Les compensations de l'Etat au titre des exonérations de taxes foncières et de taxe d'habitation (articles 74834 et 74835)*

Ces deux comptes enregistrent les pertes de ressources relatives aux taxes foncières et d'habitation résultant des exonérations décidées par la loi. Le montant perçu est de 157 309 €.

● *Chapitre 70 - Produits des services*

Le chapitre 70 « produits des services » totalise 870 350,74 € contre 1 260 073,29 € en 2020 ; La baisse constatée sur ce chapitre est de **389 722,55 €** soit de 30,93 %.

Quasi toutes les recettes de ce chapitre sont en baisse, mis à part le remboursement du SIBAF à la Commune pour les travaux réalisés pour le BAF (article 704).

La perte liée à la crise sanitaire est estimée à **223 453 €**.

La perte liée à l'effort réalisé par la collectivité sur les tarifs de la restauration scolaire est de **62 876 €** (de septembre à décembre 2020).

La perte liée sur les recettes de l'école d'art plastiques devenue associative est de **15 034 €**.

On constate également que le remboursement d'Orléans Métropole sur les frais de personnel est en **baisse de 58 426 €** en raison :

- d'un départ en retraite d'un agent du service espaces verts ;
- de la vacance de poste du responsable du service espaces verts sur une période de 4 mois ;
- d'un agent du service voirie muté à Orléans Métropole dès le début 2020.

Le remboursement des frais de personnel du CCAS est inférieur au remboursement 2019 (-23 082 €). En 2019, la collectivité a rattrapé des frais qui n'avaient pas été déclarés en 2018.

- Le produit des concessions dans les cimetières est en diminution de 4 268,41 par rapport à 2019.

- **Les autres chapitres budgétaires des recettes réelles de fonctionnement.**

Les autres recettes de fonctionnement correspondent aux chapitres 013, 75, 76 et 77.

- **Le chapitre 013 « atténuation de charges »**

Ce chapitre comptabilise 66 424,48 € contre 27 244,62 € en 2019. Il recouvre essentiellement des remboursements de rémunérations et de charges sociales pour maladie (article 6419) et quelques remboursements relatifs à des erreurs de facturation ou de retour de marchandises. Les remboursements sur rémunérations du personnel concernent les indemnités journalières versées par la SOFAXIS qui couvre les arrêts maladie de nos agents titulaires et par la CPAM qui couvre les arrêts maladie de nos agents contractuels.

- **Le chapitre 75 « autres produits de gestion courantes »**

Il comprend les locations du parc privé de la ville et de ses salles. Ce chapitre totalise **175 483,61 € contre 273 119,30 € en 2019** d'où une baisse de 97 635,69 € dont 82 283,39 € concernent le manque à gagner dû à la crise sanitaire, sur les locations de salles municipales.

Quant à lui, le produit de la location des logements communaux est en diminution de 1 632,61 €, en raison d'un logement vacant du 1^{er} janvier au 31 juillet 2020.

On constate également une diminution de 13 719,69 € sur le compte 7588 sur lequel sont imputés les remboursements de dépenses d'eau, d'assainissement, de taxe d'ordures ménagères par les locataires de logements privés. En 2019, les remboursements demandés concernent les années 2018 et 2019.

- **Le chapitre 77 « produits exceptionnels »**

Il comptabilise 47 363,00 € en 2020. Ce chapitre enregistre les produits des cessions d'immobilisation éventuels, les remboursements de sinistres, les régularisations sur charges constatées d'avance et des remboursements divers. Cette année, la ville a vendu un véhicule et une parcelle rue Adèle Lanson Chenault.

Le SIBAF a remboursé la commune des consommations d'électricité du Bassin d'Apprentissage Fixe à hauteur de 12 529 €.

b) Les opérations d'ordre

A l'inverse des opérations réelles qui donnent lieu à des mouvements de trésorerie, les opérations d'ordre ne donnent lieu quant à elles, à aucun décaissement et encaissement : des transferts de crédits peuvent s'effectuer d'une section à l'autre ou entre dépenses et recettes d'une même section, permettant notamment de retracer des mouvements qui ont un impact sur l'actif de la ville sans avoir de conséquences sur la trésorerie.

- **Le chapitre 042 « opérations d'ordre de transfert entre section »**

Ce chapitre comptabilise les différences sur réalisation des cessions d'immobilisations quand il s'agit de plus-value (0 € en 2020), les reprises de subventions d'investissement, c'est-à-dire les subventions amortissables (761,00 €) et les travaux en régie (17 971,24 €). La recette réalisée sur ce chapitre s'élève à **18 732,24 €**.

- *Le Report de la section de fonctionnement*

Le chapitre 002 comptabilise :

- Le résultat 2019 reporté sur l'exercice 2020 après l'affectation du résultat est de 3 083 388.49 €.

2. Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent en 2020 à 6 902 371,71 € dont :

- Dépenses réelles de fonctionnement = 6 590 098,85 €
- Dépenses d'ordre de fonctionnement = 312 272,86 €

a) Les dépenses réelles :

Le tableau ci-dessous présente la ventilation des dépenses réelles de fonctionnement par chapitre budgétaire avec leur taux de réalisation par rapport aux prévisions budgétaires, leur variation entre 2020 et 2019 et leur part dans le total des dépenses réelles de fonctionnement (DRF). Elles sont composées des charges de gestion des services, des charges financières et exceptionnelles.

Chapitre	Nature	budgété 2019	Réalisé 2019	% réalisation	budgété 2020	Réalisé 2020	% réalisation	Ecart 2020/2019	Variation 2020/201	Part DRF
011	Charges à caractère général	2 283 088,00	2 196 003,46	96,19%	2 397 514,00	1 978 245,53	82,51%	-217 757,93	-9,92%	30,02%
012	Charges de personnel	4 100 000,00	3 990 249,08	97,32%	4 221 032,00	3 959 862,39	93,81%	-30 386,69	-0,76%	60,09%
014	Atténuations de produits	149 149,00	139 631,00	93,62%	162 217,00	155 056,31	95,59%	15 425,31	11,05%	2,35%
65	Autres charges de gestion courante	558 526,00	508 514,66	91,05%	544 397,00	482 347,13	88,60%	-26 167,53	-5,15%	7,32%
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION COURANTE		7 090 763,00	6 834 398,20	96,38%	7 325 160,00	6 575 511,36	89,77%	-258 886,84	-3,79%	99,78%
66	Charges financières	7 800,00	5 688,77	72,93%	5 500,00	5 252,66	95,50%	-436,11	ns	0,08%
67	Charges exceptionnelles	82 720,00	2 003,91	2,42%	30 000,00	9 334,83	31,12%	7 330,92	ns	0,14%
022	Dépenses imprévues	415 814,51	0,00	0,00%	547 973,49	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00%
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		7 597 097,51	6 842 090,88	90,06%	7 908 633,49	6 590 098,85	83,33%	-251 992,03	-3,68%	100,00%
Hors dépenses imprévues		7 181 283,00	6 842 090,88	95,28%	7 360 660,00	6 590 098,85	89,53%	-251 992,03	-3,68%	

- les dépenses réelles de 2019 sont de 6 842 090,88 €
- les dépenses réelles de 2020 sont de 6 590 098,85 €
- soit une variation de - 251 992,03 € (-3,68 %).

- **Chapitre 011 – Charges à caractère général : - 9,92 %**

Le taux de réalisation est de 82,51 % pour ce chapitre.

Le chapitre 011 affiche une diminution, **en très grande partie liée à la crise sanitaire**, de 217 757,93 € soit -9,92 %,

✚ **Les postes en baisse :**

Hormis les frais de contentieux ou les frais d'insertion, la plupart des postes sont en baisse en raison de la crise sanitaire, (prestations de services, entretien des terrains, entretien des véhicules, les frais de réception, frais de transports scolaires, frais de formation, frais de carburant, de combustibles etc...). Les trois premiers postes impactés concernent les prestations de service, les dépenses d'entretien de terrains et l'entretien des véhicules.

📄 **Article 6042 – prestations de service (- 138 063,48 €)**

Les prestations concernent :

- La restauration scolaire confiée à ANSAMBLE
- L'animation du centre de loisirs confiée à LEO LAGRANGE
- DYNAMIK'ADOS
- L'achat de spectacles (programme culturel).
- Les classes de découvertes.
- L'animation de l'atelier municipal arts plastiques jusqu'en juin 2020

OBJET/TIERS	2019	2020	DIF	OBS
RESTAURATION SCOL (ANSAMBLE)	298 623,17	221 447,64	-77 175,53	COVID 19
CENTRE DE LOISIRS (LEO LAGRANGE)	215 570,79	182 040,54	-33 530,25	COVID 19
DYNAMIK'ADOS (CIGALE ET GRILLONS)	18 860,50	8 650,00	-10 210,50	COVID 19
SPECTACLES SAISON CULTURELLE	15 304,87	12 345,40	-2 959,47	COVID 19
CLASSES DE DECOUVERTES, SORTIES, SPECTACLES DANS LES ECOLES	12 851,18	3 463,45	-9 387,73	COVID 19
ECOLE ARTS PLASTIQUES (DE HOOGUE)	12 600,00	7 800,00	-4 800,00	Décision Municipale

📄 **Article 61521 – entretien de terrains (- 43 591,31 €)**

Les dépenses de ce poste budgétaire comprennent l'achat de désherbant, d'engrais ou de toute autre fourniture ou travail affectant un champ, un parc, un jardin ou une pelouse appartenant à la collectivité. 64 % de ces dépenses sont remboursées par Orléans-Métropole dans le cadre des transferts de compétences.

La diminution des dépenses entre 2019 et 2020 correspond à la période d'inactivité des services durant le confinement au printemps 2020.

📄 **Article 61551 – Entretien et réparation sur le matériel roulant (- 27 428,54 €)**

Les dépenses d'entretien des véhicules dépendent de l'ancienneté des véhicules et des sinistres intervenus. L'inactivité a diminué les sinistres sur véhicules.

📄 **Article 6068 – Autres matières et fournitures (- 26 983,32 €)**

Les achats de matières et fournitures, notamment pour les travaux d'entretien réalisés par le pôle cadre de vie et patrimoine, est en diminution, également en raison de l'arrêt de l'activité lors du premier confinement.

Article 6247 – Transports collectifs (- 17 459,11 €)

La baisse des dépenses de transport scolaire est également liée à la crise sanitaire.

Par ailleurs, la baisse des frais de contentieux, n'est pas due à la crise sanitaire mais plutôt à la clôture des dossiers faisant l'objet d'un contentieux (affaire avec la Société SGE). Quant aux frais d'insertion, ceux-ci sont liés au nombre de marchés publics ou de recrutement réalisés dans l'année.

Les postes en hausse :

Article 61522 – Entretien des bâtiments (+ 50 939,20 €)

Le programme de remise en état des gouttières et des toitures de tous les bâtiments communaux entamé en 2019 s'est poursuivi en 2020. La plupart des dépenses d'entretien de bâtiments concernent ce programme.

Article 6156 – Frais de maintenance (+ 49 298,46 € par rapport à 2019 et + 21 907,61 € par rapport à 2018)

L'augmentation constatée provient d'une part des contrats supplémentaires (+ 26 015 €), des révisions de prix sur les contrats en cours contractés avant 2020, d'une variation sur le contrat P1, P2, P3 en fonction de la saison de chauffe (+ 3 292 €) d'autre part de l'abandon du rattachement des charges à l'exercice concernant le dernier acompte de la Société Mollière.

Les nouveaux contrats sont :

- Contrats supplémentaires sur les alarmes et la maintenance des portes et portillons (AVC SECURITE) : + 6 450 €
- Maintenance des tableaux d'affichage dans les salles de sport (BODET) : + 1 572 €
- Contrôle supplémentaire des aires de jeux (CERES) : + 562 €
- Recharges sanitaires (contrat Elis) : + 5 601 €
- Vérification des extincteurs et exutoires de fumée (LUCAS) : + 3 663 €
- Maintenance du nouveau panneau d'information (Lumiplan) : + 1 152 €
- Maintenance des défibrillateurs (SCHILLER) maintenus auparavant par le CCAS : + 1 065 €
- Maintenance du système de vidéo protection (SRTC) : + 5 950 €

Article 60628 – Autres fournitures non stockées (+ 13 925,08 €)

Ce compte correspond aux produits pharmaceutiques achetés par la collectivité. Il est naturellement en hausse en raison de la crise sanitaire (achats de masques, gants, virucide pour un montant total en 2020 de 13 619,83 €). Rappelons à ce sujet que l'Etat a participé à hauteur de 1 134 € pour l'achat des masques.

Article 62876 – Remboursement au groupe de fiscalité de rattachement (OMET)

Il s'agit des refacturations au titre des prestations ou logiciels mutualisés avec Orléans-Métropole. La prestation la plus coûteuse étant celle relative à l'assistance informatique (19 701 €).

Article 60611 – Eau et assainissement

Avec une hausse de 19,35 %, les dépenses d'eau et assainissement s'élèvent en 2020 à 53 901,61 € (+ 8 738,69 € par rapport à 2019). Cette hausse provient d'une part d'une revalorisation des tarifs et d'autre part d'une hausse de consommation de 2 579 M³

Les tarifs :

	2019	2020	Variation
Abonnement HT	21,89	22,21	1,46%
Consommation HT	3,88	3,91	0,77%

• **Chapitre 012 – Charges de personnel**

Ce chapitre budgétaire totalise **3 959 862,39 €** contre 3 990 249,08 € en 2019 soit **une diminution de 30 386,69 €** (total budgété 2020 : 4 221 032 €) et représente 60,09 % (58,32 % en 2019) des dépenses réelles de fonctionnement, compte-tenu de la baisse de ces dernières.

✚ Point sur les effectifs

En 2020, les effectifs sont impactés par :

Des départs

- 2 mutations
- 4 départs à la retraite
- 2 démissions
- 3 fins de CDD sur emploi permanent
- 1 rupture conventionnelle

Des arrivées :

- 2 mutations
- 2 détachements
- 1 apprentie
- 7 CDD sur des emplois permanents

Total effectif au 31/12/N	Emplois pourvus		Equivalent temps plein	
	2019	2020	2019	2020
Catégorie				
A	8	10	7,48	9,80
B	23	20	13,07	14,89
C	103	109	82,75	96,18
Autres (apprenti)		2		2,00
TOTAL	134,00	141,00	103,30	122,87
DONT TITULAIRES	80	77	75,74	71,82
DONT NON TITULAIRES	54	64	27,56	51,05

• **Chapitre 65 – Autres dépenses de gestion courante**

Ce chapitre totalise 482 347,13 € (total budgété : 544 397 €) et représente 7,35 % des dépenses réelles de fonctionnement retraitées. La diminution constatée entre 2019 et 2020 est de 26 167,53 €.

Le chapitre 65 est composé :

1. des indemnités aux élus
2. des créances éteintes et admises en non-valeur
3. des redevances pour concessions
4. des contributions aux établissements publics (SIBAF)
5. des contributions aux écoles extérieures pour la scolarisation de nos élèves
6. de la subvention au CCAS
7. des subventions aux associations
8. de l'aide au BAFA

■ **Les indemnités, formations et frais de mission des élus :**

Ces frais sont en diminution de 14 020,62 € € suite à :

- La résiliation de l'adhésion à l'organisme de mutuelle et retraite complémentaire pour les élus (CAREL), dès janvier 2020 par une adjointe de l'équipe municipale sortante.
- La résiliation de l'adhésion au même organisme, de deux adjoints de l'équipe sortante en corrélation avec le résultat des élections municipales en juin 2020.
- La fin de l'adhésion à l'organisme de retraite supplémentaire (FONPEL) de M. BOIS, Maire sortant.

Par ailleurs, les frais de formation sont naturellement en hausse, avec la prise de fonction de la nouvelle équipe municipale.

ORGANISME DE FORMATION	THEME	DATE	NOMBRE DE PARTICIPANTS	COUT FORMATION	FRAIS MISSIONS (REPAS)	TOTAL
Institut de Formation des Elus	Mandat et budget municipaux	12/09/2020	1 (M. LANDEL)	500 €	0 €	500 €
Via Del Sogno Coaching et Formation	Cohésion et performance collective	18/09/2020	29	500 €	0 €	500 €
Association des Maires du Loiret	Délégations commissions	08/09/2020	1 (Mme AMINATOU)	125 €	0 €	125 €
	Fonctionnement du Conseil Municipal	30/09/2020	1 (Mme AMINATOU)	250 €	0 €	250 €
	Responsabilité des élus	12/11/2020	1 (M. BOURDIN)	250 €	23 €	273 €
	Les bases de l'urbanisme	24/11/2020	1 (M. LANSON)	250 €	0 €	250 €
	Les relations communes / associations	01/12/2020	1 (M. BOURDIN)	250 €	0 €	250 €
				2 125 €	23 €	2 148 €

■ *La contribution aux syndicats (art 65541)*

Elle est composée de la seule participation au SIBAF.

Pour mémoire, le mode de calcul de la participation SIBAF est la suivante :

80 % au prorata du nombre d'élèves et 20 % en proportion du potentiel fiscal par habitant.

La participation à répartir en 2020 était de 191 000 € (contre 185 000 € en 2019) soit 152 800 € à répartir au prorata du nombre d'élèves et 38 200 € au prorata du potentiel fiscal par habitant.

A l'issue de cette répartition, la participation de Saint-Jean-le-Blanc est de 74 847 € (65 328 € au prorata du nombre d'élèves et 9 518 € au prorata du potentiel fiscal par habitant).

■ *Les contributions aux frais de scolarité des élèves scolarisés à l'extérieur (art 6558)*

Le montant des contributions est de 21 587,76 € (6 655,92 € pour les écoles privées, et 14 931,84 € pour les écoles publiques) soit une diminution de 16 127,78 €. La facturation réalisée par les écoles extérieures à Saint-Jean-le-Blanc est la suivante :

		Maternelle	Primaire	Total
Ecoles privées	2019	40	63	103
	2020	12	16	28
Ecoles publiques	2019	6	13	19
	2020	8	13	21
TOTAL 2019		46	76	122
TOTAL 2020		20	29	49

En 2020, l'école Saint Marceau n'a pas transmis de facture, alors que le nombre d'élèves albijohanniciens scolarisés dans cette école était de 62 en 2019 et sont de 75 en 2021.

■ *Les subventions aux associations et au CCAS :*

La subvention au CCAS est stable (130 000 €). Les subventions aux associations s'élèvent en 2020 à 149 416 €. L'ensemble de ces subventions se répartissent et évoluent comme suit :

Exercice	2019	2020
Sous-rubrique		
0 - SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES	14 500,00	12 650,00
2 - ENSEIGNEMENT	1 400,00	1 966,00
3 - CULTURE	15 600,00	15 300,00
4 - SPORT ET JEUNESSE	113 100,00	112 400,00
5 - INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE (y compris CCAS)	130 780,00	131 900,00
6 - FAMILLE	5 850,00	5 200,00
TOTAL	281 230,00	279 416,00

• *Chapitre 66 – Charges financières*

Les charges financières 2020 s'élèvent à 5 252,66 € (5 688,77 € en 2019). Elles concernent uniquement les intérêts (dont ICNE) relatifs à l'emprunt mis en place sur le dernier trimestre 2017 pour le financement du restaurant scolaire.

A noter que la municipalité a accepté la proposition du Crédit Agricole, de passer à taux 0 (fixe), l'emprunt contracté en 2007 pour le financement du Centre de Loisirs et du Centre de Première Intervention.

• *Chapitre 014 – Atténuation de produits*

Ce chapitre totalise **155 056,31 €**. Il concerne le Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) mis en place en 2012, l'attribution de compensation à Orléans Métropole et le prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU.

■ *Le FPIC*

En ce qui concerne le FPIC, le montant prélevé sur l'Ensemble Intercommunal Orléans Val de Loire constitué de Orléans-Métropole et de ses 22 communes membres s'élève à 4 066 197 €. La répartition de ce prélèvement entre les communes membres et Orléans Métropole a lieu en fonction du Coefficient d'Intégration Fiscale. Orléans Métropole contribue à hauteur de 1 593 809 € en 2020. Le solde de 2 472 388 € est réparti entre les communes selon leur potentiel fiscal agrégé. La ville de Saint Jean le Blanc, contribue en 2020 à hauteur de 60 964 € contre 67 588 € en 2019.

■ *L'attribution de compensation*

Par délibération du 21 décembre 2017, le conseil métropolitain a adopté le montant de l'attribution de compensation composée de deux parties :

- L'attribution de fonctionnement
- L'attribution de compensation d'investissement.

Pour la totalité des charges de fonctionnement transférées (espace public, espaces verts, défense incendie, PLU, fourrière animale) Saint-Jean-le-Blanc contribue à hauteur de **650 400 €**. Budgétairement, cette contribution se traduit par la perte de l'attribution de 578 357 € versée par OMET jusqu'en 2016 et d'une dépense supplémentaire de **72 043 € payée désormais** à OMET.

■ *L'indemnité au titre de l'article 55 de la loi SRU*

En application de l'article L 302-7 du code de la construction et de l'habitation, il est effectué chaque année un prélèvement sur les ressources fiscales des communes dont le nombre de logements sociaux n'atteint pas 20 % des résidences principales.

Au titre de l'année 2020, la collectivité a été prélevée de **22 049,31 €** avec les données suivantes :

Au 1^{er} janvier 2019, la commune de Saint-Jean-le-Blanc, présente un déficit de 282 logements sociaux. Ainsi, la pénalité brute appliquée en 2020 est de **64 205,76 €** correspondant à 25 % du potentiel fiscal par habitant (227,68 € pour Saint-Jean-le-Blanc) multiplié par le nombre de logements manquants.

De cette pénalité est déduit le reliquat de dépenses déductibles 2019 de 42 156,45 €, grâce à l'effort communal réalisé les années précédentes (vente maison Hommet et vente de terrain rue des Carmes en faveur du logement social).

- **Chapitre 67 – Charges exceptionnelles :**

En 2020, le montant des charges exceptionnelles s'élève à 9 334,83 €. Ces charges s'élevaient en 2019 à 2 003,91 €. Ces dépenses concernent :

- la participation de la commune à la destruction des nids de frelons (4 participations de 80 €).
- Les frais d'incinération de chats morts trouvés sur la voie publique ;
- des remboursements suite à des régularisations sur factures, qui sont naturellement, avec la crise sanitaire, plus nombreux en 2020. Dans ce contexte, la collectivité a remboursé les acomptes pour location de salle à hauteur de 6 803,80 €, les réservations de spectacles qui ont été annulés à hauteur de 1 558 €.
- Des remboursements divers.

b) Les dépenses d'ordre de la section de fonctionnement

Le chapitre 042 « opérations d'ordre de transferts entre section » enregistre d'une part les différences sur réalisations de bien dont le niveau dépend de notre programme de cessions d'immobilisations et d'autre part les opérations relatives aux amortissements dont le montant dépend lui des biens renouvelables inscrits en investissement. Notons que cette dotation aux amortissements constitue la **part obligatoire de notre autofinancement**.

En 2020, les opérations d'ordre concernent la dotation aux amortissements d'un montant de 302 552,86 €, la vente de la parcelle 637 rue Adèle Lanson Chenault pour un montant de 7 600 € et la vente de matériel pour un montant de 2 120 €.

3. Point sur le coût de la crise sanitaire :

	Recettes de fonctionnement	Dépenses de fonctionnement
Période de confinement : ralentissement ou arrêt d'activités de certains services (fermeture de la maison de la petite enfance, de la restauration scolaire, de l'ALSH, annulation de spectacles et annulation de location de salles)	Perte 305 737 €	Gain 219 755 €
Aide exceptionnelle de l'Etat pour l'achat de masques et de la CAF pour combler la diminution de l'activité de la maison de la petite enfance.	60 983 €	
Dépenses nouvelles : achat de masques, gel hydro-alcoolique, désinfection, protections...remboursement achats de spectacles et de location de salles, primes covid		81 241 €
TOTAL PERTE	244 754 €	
TOTAL GAIN		138 514 €
COUT POUR LA COLLECTIVITE	106 240 €	

B - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Le solde d'exécution

Le **solde d'exécution** de la section d'investissement qui correspond à la différence entre titres émis (recettes) et les mandats de paiement effectués (dépenses) au cours de l'exercice 2020, présente un **déficit de 1 157 622,65 €**.

Le **résultat final** de la section d'investissement, correspond à l'addition du :

- solde d'exécution : - 1 157 622,65 €
- résultat 2019 reporté : + 57 973,92 €
- solde des restes à réaliser : - 794 819,39 €

Le déficit d'investissement 2020 à financer est donc de **1 894 468,12 €**.

2. Les recettes d'investissement :

a) Les recettes d'investissement (mouvements réels et d'ordre) s'élèvent à 1 369 459,92 €.

Exercice	2019		2020	
	Total budgété	Total réalisé	Total budgété	Total réalisé
Chapitre				
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 868 050,66	1 911 644,20	869 975,75	891 589,64
<i>dont excédent de fonctionnement capitalisé (1068)</i>	<i>1 447 661,66</i>	<i>1 447 661,66</i>	<i>698 759,75</i>	<i>698 759,75</i>
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	203 600,00	70 843,76	371 630,00	106 523,50
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	595 000,00	597 025,00	0,00	1 100,00
024 - PRODUITS DES CESSIONS	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL OPERATIONS REELLES	2 666 650,66	2 579 512,96	1 241 605,75	999 213,14
040 - OPO BUDGETAIRES DE TRANSFERT ENTRE LES SECTIONS	245 745,00	257 309,51	304 966,00	312 272,86
041 - OPERATIONS D'ORDRE BUDGETAIRES PATRIMONIALES	2 000,00	2 000,00	2 773,00	0,00
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 681 244,00	0,00	3 046 363,00	0,00
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	2 928 989,00	259 309,51	3 354 102,00	312 272,86
TOTAL	5 595 639,66	2 838 822,47	4 595 707,75	1 311 486,00
001 - SOLDE D'EXECUTION SECTION INVEST. REPORTE	0,00	0,00	57 973,92	57 973,92
SOIT AVEC LE SOLDE D'EXECUTION N-1	5 595 639,66	2 838 822,47	4 653 681,67	1 369 459,92

- Chapitre 10 – dotations et fonds propres**

Ce chapitre totalise un **montant de 891 589,64 €** en 2020, il comprend :

- **698 759,75 €** d'affectation partielle en investissement du résultat de fonctionnement 2019. (Puisement dans le fonds de roulement pour financer les reports d'investissement).
- **73 243 €** au titre du fonds de compensation de la TVA perçu sur les investissements réalisés en N-2, c'est-à-dire en 2018.
- **119 586,89 €** au titre de la taxe d'aménagement (123 593,54 € en 2019).

• **Chapitre 13 – subventions d’investissement**

Ce chapitre totalise **106 523,50 €** sur les 371 630 € prévus au budget.

Les subventions encaissées sur l’exercice 2020 sont :

- Une subvention du Département pour l’accessibilité des bâtiments communaux (16 500 €)
- Une subvention du Département pour la deuxième phase d’aménagement de l’arboretum (18 598,50 €)
- Trois subventions de l’Etat :
 - ✓ DETR pour la mise aux normes de l’accessibilité des écoles (12 471 €)
 - ✓ DETR pour la mise aux normes et l’isolation de l’école élémentaire Jean Bonnet (9 389 €)
 - ✓ DETR pour l’aménagement et l’extension de l’école Demay Vignier (24 500 € concernant un acompte sur les 104 187 € attribués).
- Le fonds de concours solidarité d’Orléans-Métropole pour la transformation de 3 logements à salles de classes à l’école élémentaire Demay Vignier (12 500 €).
- Une subvention de la CAF du Loiret pour la rénovation de la Maison de la Petite Enfance (12 565 €).

• **Chapitre 16 – Emprunt et dettes assimilées**

Cette recette concerne cette année deux dépôts de cautionnement suite à la remise en location du logement 4 rue Demay et du logement 6 bis levée des Capucins. Chaque caution correspond à un mois de loyer.

• **Chapitre 040 – OPO Budgétaires de transfert entre les sections**

Il s’agit de la dotation aux amortissements pour 304 966 € et des opérations d’ordre relative à la vente de matériel et de la parcelle rue Adèle LANSON CHENAULT.

b) Les recettes d'investissement reportées sur 2021 :

Recettes engagées sur 2020 et reportées sur 2021 :

Chapitre	Nature	Sous Rub	Gestionnaire	Inscription budgétaire (Libellé)	Montant
13					
	1318				
		64	PE	SUBV POUR LOGICIEL MAISON PETITE ENFANCE	3 100,00
	Total : 1318				3 100,00
	1322				
		823	ST	SUBVENTION CREATION ARBORETUM (PLANTATION-DESHERBEUR THERMIQ	12 200,00
	Total : 1322				12 200,00
	1323				
		411	SA	SUBV POUR EXTENSION DOJO ET GYM RUE CREUSE	100 000,00
	Total : 1323				100 000,00
	13251				
		212	SA	FONDS CONCOURS TRANSFORMATION LOGT EN CLASSES ECOLE DV	12 500,00
	Total : 13251				12 500,00
	1341				
		020	ST	SUBVENTION AMENAGEMENT ET MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE MAIR	15 400,00
		212	ST	SUBVENTION AMENAGEMENT EXTENSION ECOLE DV	79 687,00
		212	ST	SUBVENTION ISOLATION ET MISE AUX NORMES ECOLE ELEMENTAIRE JE	21 908,00
	Total : 1341				116 995,00
Total : 13					244 795,00
TOTAL					244 795,00

3. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent pour l'exercice 2020 à **2 469 108,65 €**.

Exercice		2019			2020		
Chapitre	Nature	Total budgété	Montant mandaté	% réalisation	Total budgété	Montant mandaté	% réalisation
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	ns	30 000,00	27 708,37	ns
16	Emprunts et dettes	693 232,00	693 231,04	100,00%	98 300,00	97 431,04	99,12%
20	Immobilisations incorporelles	210 418,00	10 279,87	4,89%	272 091,00	66 617,70	24,48%
204	Subventions d'équipement versées	683 269,62	398 171,00	58,27%	682 269,62	647 971,00	94,97%
21	Immobilisations corporelles	1 625 042,22	860 545,16	52,96%	2 119 240,01	1 134 395,70	53,53%
23	Immobilisations en cours	1 414 096,67	2 229,00	0,16%	1 182 253,04	476 252,60	40,28%
TOTAL DEPENSES REELLES		4 626 058,51	1 964 456,07	42,47%	4 384 153,67	2 450 376,41	55,89%
040	OPO BUDGETAIRES DE TRANSFERT ENTRE LES SECTIONS	43 214,00	54 850,33		18 734,00	18 732,24	
041	OPO A L'INTERIEUR DE LA SECTION	2 000,00	2 000,00		2 773,00	0,00	
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		45 214,00	56 850,33	NS	21 507,00	18 732,24	NS
TOTAL		4 671 272,51	2 021 306,40	43,27%	4 405 660,67	2 469 108,65	56,04%
001	Solde d'exécution section investissement reporté	759 542,15	759 542,15	100,00%	0,00	0,00	
020	Dépenses imprévues	164 825,00	0,00		248 021,00	0,00	
SOIT AVEC LE SOLDE D'EXECUTION N-1 ET LES DEPENSES IMPREVUES		5 595 639,66	2 780 848,55	49,70%	4 653 681,67	2 469 108,65	53,06%

a. Les dépenses réelles d'investissement.

Le montant des dépenses réelles d'investissement est de **2 450 376,41 €**. Leur taux de réalisation est en 2020 de 55,89 %.

Les dépenses d'équipement (chapitres 20, 204, 21 et 23) s'élèvent à 2 325 237 €, d'où un taux de réalisation de 2 325 237 €).

Les principales dépenses concernent :

- L'attribution de compensation d'investissement à Orléans-Métropole : 397 171 €
- La transformation de 3 logements en salles de classe à l'école Demay Vignier : 369 961 €
- L'acquisition de bâtiments au 37 rue du Général de Gaulle : 345 000 €
- La subvention de fin du traité de concession de la ZAC de la Cerisaille : 250 800 €
- Travaux pour installation d'une classe modulaire à l'élémentaire Jean Bonnet : 75 423 €
- L'agrandissement du parking des Crocettes avec création d'une place PMR : 70 683 €
- Travaux au Gymnase Raymond Travers (parking, éclairage, porte d'entrée) : 65 024 €
- Le remplacement de véhicules : 49 888 €
- L'extension de l'équipement en vidéo-protection : 49 794 €
- L'achat de matériel informatique dont tableaux interactifs dans les écoles : 46 888 €
- La fin de la restructuration, sonorisation et badging de la salle des fêtes de Montission : 40 911 €
- Les travaux de climatisation de la bibliothèque municipale : 37 681 €
- La reprise du terrain d'honneur du stade Lionel Charbonnier : 26 452 €
- Les frais d'étude pour la création d'une salle de convivialité au gymnase rue Creuse : 24 312 €
- Les études pour la création d'un espace de stockage au DOJO : 16 595 €
- Les études pour le réaménagement de la salle polyvalente : 20 000 €
- La création de places de parking aux abords du groupe scolaire Jean Bonnet : 22 616 €
- L'installation de matériel son et lumières à l'espace scénique : 24 751 €
- L'achat de tables pour la salle des fêtes de Montission : 15 571 €
- La plantation d'arbres au parking de Montission : 18 730 €
- Le réaménagement du local de police : 15 516 €
- Les travaux de la maternelle Jean Bonnet (aire de jeux, visiophone...) : 13 123 €
- Les travaux au centre de loisirs : 10 942 €
- Les caniveaux au marché Ile de Corse : 6 888 €

A ces dépenses d'équipement, peuvent être ajoutés les travaux en régie d'un montant de 17 971 € concernant :

- Les travaux de clôture du 4^{ème} terrain au stade Lionel Charbonnier ;
- La mise en place d'une clôture à l'école maternelle Maurice Genevoix ;
- Le remplacement d'une clôture à l'école Demay Vignier
- Le relamping école Maurice Genevoix ;
- Le remplacement du portail aux Crocettes ;
- Une partie de l'aménagement du local de police ;

b. Les dépenses d'investissement reportées sur 2021

Les restes à réaliser sur l'année 2021 s'élèvent à 1039 614,39 €

Chapitre	Nature	Sous Rubi	Gestionnaire	Inscription budgétaire (Libellé)	Montant
10					
	10226				
		01	SA	RBST TROP PERCU TAXE AMENAGEMENT	
		01	SA	RESTITUER LE TROP-PERCU DE TAXE D'AMENAGEMENT SCE ADM G.	1 282,34
	Total : 10226				1 282,34
Total : 10					1 282,34
20					
	2031				
		020	ST	DIAGNOSTIC CARBONE BATIMENTS COMMUNAUX	
		020	ST	ETUDE COEP	4 680,00
		411	ST	DEVIS CONTROLE TECHNIQUE CREATION ESPACE STOCKAGE AU DOJO	2 700,00
		411	ST	DEVIS CONTROLE TECHNIQUE CREATION SALLE CONVIVIALITE GYMN RU	3 540,00
		411	ST	DEVIS MISSION SPS CREATION ESPACE STOCKAGE AU DOJO	1 472,64
		411	ST	DEVIS MISSION SPS CREATION SALLE CONVIVIALITE GYMN RUE CREUS	5 772,00
	Total : 2031				18 164,64
	2051				
		020	SA	MIGRATION LOGICIEL ETAT CIVIL APPLICATION CITY WEB	5 625,00
		020	SA	MODULE BONS DE COMMANDE ET WORKFLOW FACT	13 350,00
		021	SA	2 LICENCES PACK OFFICE 365 POUR ELUS M. CHARPENTIER ET MME M	171,36
		213	SCOL	LICENCE LOGICIEL CONCERTO + FORMATION + HEBERGEMENT SCE PERI	10 380,00
		64	PE	LICENCE LOGICIEL CONCERTO + FORMATION POUR MPE	21 871,20
	Total : 2051				51 397,56
Total : 20					69 562,20
204					
	204182				
		824	SA	SUBVENTION FIN TRAITE DE CONCESSION ZAC CERISAILLE	1 200,00
	Total : 204182				1 200,00
	2046				
		01	SA	ATTRIBUTION DE COMPENSATION INVESTISSEMENT 2020	33 098,62
	Total : 2046				33 098,62
Total : 204					34 298,62
21					
	21312				
		212	ST	CONSTRUCTION MODULAIRE ELEMENTAIRE JEAN BONNET	
		212	ST	MISSION CONTROLE TECHNIQUE RENOVATION THERMIQUE PRIM JB	2 284,80
		212	ST	MISSION SPS ISOLATION JB	2 088,00
		212	ST	MISSION SPS TX TRANSFORMATION LOGT EN CLASSES PRIM DV	1 572,00
		212	ST	TX ISOLATION JEAN BONNET LOT 3	45 236,15
		212	ST	TX ISOLATION JEAN BONNET SOUS TRAITANT LOT 2	7 466,22
		212	ST	TX ISOLATION PRIMAIRE JEAN BONNET LOT 1	97 640,04
		212	ST	TX ISOLATION PRIMAIRE JEAN BONNET LOT 2	6 228,69
	Total : 21312				162 515,90
	21318				
		33	ST	RENOVATION DU SOL DE L'ESPACE SCENIQUE	7 300,00
	Total : 21318				7 300,00
	2135				
		020	ST	MODIFICATION SYSTEME ALARME BATS COMMUNAUX	5 400,00
		411	SPO	BON SPO19-0012 19/11/19 INSTALLATION BADGING SUR LE SITE DU	8 500,00
	Total : 2135				13 900,00

2151					
	822	ST	MARQUAGE AU SOL ZEBRA JAUNE ET NOIR CREATION PLACES ABORDS J		336,00
Total : 2151					336,00
21534					
	824	ST	MISE EN SOUTERRAIN DU RESEAU ORANGE		3 121,70
	824	ST	RACCORDEMENT ELECTRIQUE CAMERA VIDEO PROTECTION LEVEE CHEVAU		1 332,00
Total : 21534					4 453,70
21568					
	114	SEC	CAMERA ROUTE DE SANDILLON/AV DOUFFIAGUES VIDEO PROTECTION S		4 359,01
	114	SEC	CAMERA VIDEO PROTECTION GASTON GALLOUX VIDEO PROTECTION SCE		5 649,29
	114	SEC	FO ROUTE DE SANDILLON/AV DOUFFIAGUES VIDEO PROTECTION SCE P		8 183,27
	114	SEC	REMISE A NIVEAU CSU (ECRAN + TRANSMISSION FO) + REMPLACEMEN		14 235,37
Total : 21568					32 426,94
2158					
	023	COM	PANNEAU EXCELLIUM LED CMS 160 X 160 DOUBLE FACE SCE COM		19 200,00
	823	ST	ACHAT D'UN TAILLE HAIE AVEC 2 BATTERIES ET UN CHARGEUR ESPAC		1 034,34
	823	ST	ACHAT D'UNE TRONCONNEUSE AVEC 2 BATTERIES ET UN CHARGEUR ESP		1 204,33
Total : 2158					21 438,67
2182					
	33	ST	ACHAT BERLINGO FOURGON POLE GARDIEN		15 731,20
Total : 2182					15 731,20
2183					
	020	ST	ACHATS ORDINATEURS PORTABLE CTM + 1 UNITE CENTRALE COMMUNIC		815,21
	212	SCOL	1 TABLEAU TRIPTYQUE ECOLE ELEMENTAIRE DV		741,36
	212	SCOL	VIDEOPROJECTEUR + INSTALLATION ECOLE ELEMENTAIRE DEMAY VIGNI		2 514,00
	213	SCOL	1 TABLETTE SURFACE PRO/CLAVIER/SACOCHE SERVICE PERISCOLAIRE		1 284,68
	213	SCOL	2 ORDINATEURS PORTABLES POUR ELEMENTAIRE JB SCE PERISICOLAIR		1 800,00
Total : 2183					7 155,25
2184					
	212	SCOL	11 CHAUFFEUSES/1 BAC A ALBUM ELEMENTAIRE JB		1 986,41
	212	SCOL	25 CHAISES REGLABLES POUR MG SERVICE PERISCOLAIRE		3 949,34
	64	PE	1 MEUBLE TRAVERSANT/1 MEUBLE ARRONDI COMPACT PR LA CF		441,04
Total : 2184					6 376,79
2188					
	023	COM	FOURS ENSEIGNE LUMINEUSE ET DRAPEAU ECLAIRE POR LE SERVICE C		4 650,00
	112	SEC	6 PAIRES DE MENOTTES ASP ULTRA ACIER NOIRES PR LE SCE DE LA		480,00
	212	SCOL	PEDALO/SCOOTER/MIKADO/BALLON SAUTEUR ... ELEMENTAIRE DVCJ		83,73
	212	SCOL	SECHE DESSINS/CASQUE ARCEAU/TAPIS REGROUPEMENT/COUSSIN ELEME		472,00
	212	ST	FOURN ET POSE PLANS DE SECURITE PRIM DV		1 548,00
	311	CULT	INSTRUMENTS POUR L EVEIL MUSICAL SCE CULTURE		900,00
	33	CULT	4 CHARIOTS DE SERVICE SALLE MONTISSION SCE CULTURE		400,00
	33	CULT	LOT 5 SOCLES CIGOGNES BLANC ET LOT 5 SOCLES CIGOGNES NOIR		4 737,60
Total : 2188					13 271,33
Total : 21					284 905,78

23					
	2313				
	212	ST	DEVIS 155142 MODIFICATION SYSTEME ALARME INTRUSION PRIM DV		4 806,00
	411	ST	CREATION ESPACE DE CONVIVIALITE GYMN RUE CREUSE SOUS TRAITAN		19 100,00
	411	ST	CREATION ESPACE DE STOCKAGE DOJO LOT 1		166 800,00
	411	ST	CREATION ESPACE DE STOCKAGE DOJO LOT 3		3 840,00
	411	ST	CREATION ESPACE DE STOCKAGE DOJO LOT 4		5 760,00
	411	ST	CREATION ESPACE DE STOCKAGE DOJO LOT 5		11 076,00
	411	ST	CREATION ESPACE STOCKAGE DOJO LOT 2		20 309,83
	411	ST	CREATION ESPACE STOCKAGE DOJO LOT 6		13 291,80
	411	ST	CREATION ESPACE STOCKAGE DOJO LOT 7		3 367,84
	411	ST	CREATION SALLE CONVIVIALITE GYMN RUE CREUSE LOT 1		108 000,00
	411	ST	CREATION SALLE CONVIVIALITE GYMN RUE CREUSE LOT 2		75 700,00
	411	ST	CREATION SALLE CONVIVIALITE GYMN RUE CREUSE LOT 3		52 632,00
	411	ST	CREATION SALLE CONVIVIALITE GYMN RUE CREUSE LOT 4		9 840,00
	411	ST	CREATION SALLE CONVIVIALITE GYMN RUE CREUSE LOT 5		35 784,79
	411	ST	CREATION SALLE CONVIVIALITE GYMN RUE CREUSE LOT 6		15 489,60
	411	ST	CREATION SALLE CONVIVIALITE GYMN RUE CREUSE LOT 7		3 480,00
	411	ST	CREATION SALLE CONVIVIALITE GYMN RUE CREUSE LOT 8		15 804,66
	411	ST	CREATION SALLE CONVIVIALITE GYMN RUE CREUSE LOT 9		57 939,73
	411	ST	EXTENSION GYMNASE RUE CREUSE - IMPREVUS ET REVISION DE PRIX		
	411	ST	MOE CREATION ESPACE DE STOCKAGE AU DOJO LOT 2		8 819,13
	411	ST	MOE CREATION SALLE CONVIVIALITE GYMNASE RUE CRESUE		16 519,76
	411	ST	MOE CREATION SALLE CONVIVIALITE GYMNASE RUE CREUSE		1 204,31
	Total : 2313				649 565,45
	Total : 23				649 565,45
	TOTAL				1 039 614,39

III. L'ETAT DE LA DETTE

Le montant de l'encours de la dette au 31/12/2020 s'établit à **912 206,88 €**. Cet encours est composé de deux emprunts à taux fixe.

Le premier emprunt qui avait été consenti par le Crédit Agricole en 2007 était à l'origine un emprunt indexé à taux variable (TAM +0,10 %). En septembre 2019, la collectivité a accepté la proposition du Crédit Agricole de sécuriser ce prêt définitivement en optant pour un taux fixe à 0.00 % à compter du 15 septembre 2019.

Le deuxième emprunt, contracté avec le Crédit Mutuel a été réalisé au taux fixe de 1,15000 % par an.

Au 31 décembre 2020, l'encours par habitant est de **102,21 €**. L'encours de dette moyen des communes au niveau national est de **860 € / habitant** (source : les collectivités locales en chiffres 2020).

Ce ratio est à compléter avec le ratio de capacité de désendettement (dette/épargne brute) et le taux d'endettement (Dette/Recettes réelles de fonctionnement).

- La capacité de désendettement de la ville s'élève à 0,51 an en 2020. Le seuil d'alerte minimal est de 7 ans, le seuil indépassable est de 15 ans. Pour les communes de moins de 10 000 h, la capacité de désendettement est de 4 ans.

IV. LES EMPRUNTS GARANTIS

Au 31 décembre 2020, la collectivité avait accordé sa garantie au titre de 80 contrats de prêt. Le capital restant dû garanti total s'élève à **13 495 228 €**.

L'Annuité garantie au cours de l'exercice 2020 s'élève à €

V. RATIOS DEFINIS A L'ARTICLE R2313-1 DU CGCT

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	8 924
Nombre de résidences secondaires	56
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel adhère la commune : Orléans Métropole	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeur par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
8 510 109	9 322 842	1038,178396	1 099,68

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)*
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	738,47	935
2	Produit des impositions directes/population	555,81	507
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	940,44	1 133
4	Dépenses d'équipement brut/population ¹	260,56	305
5	Encours de dette/population	102,22	860
6	DGF/population	109,62	153

*Source : DGFIP, comptes de gestion ; calcul DG CL.

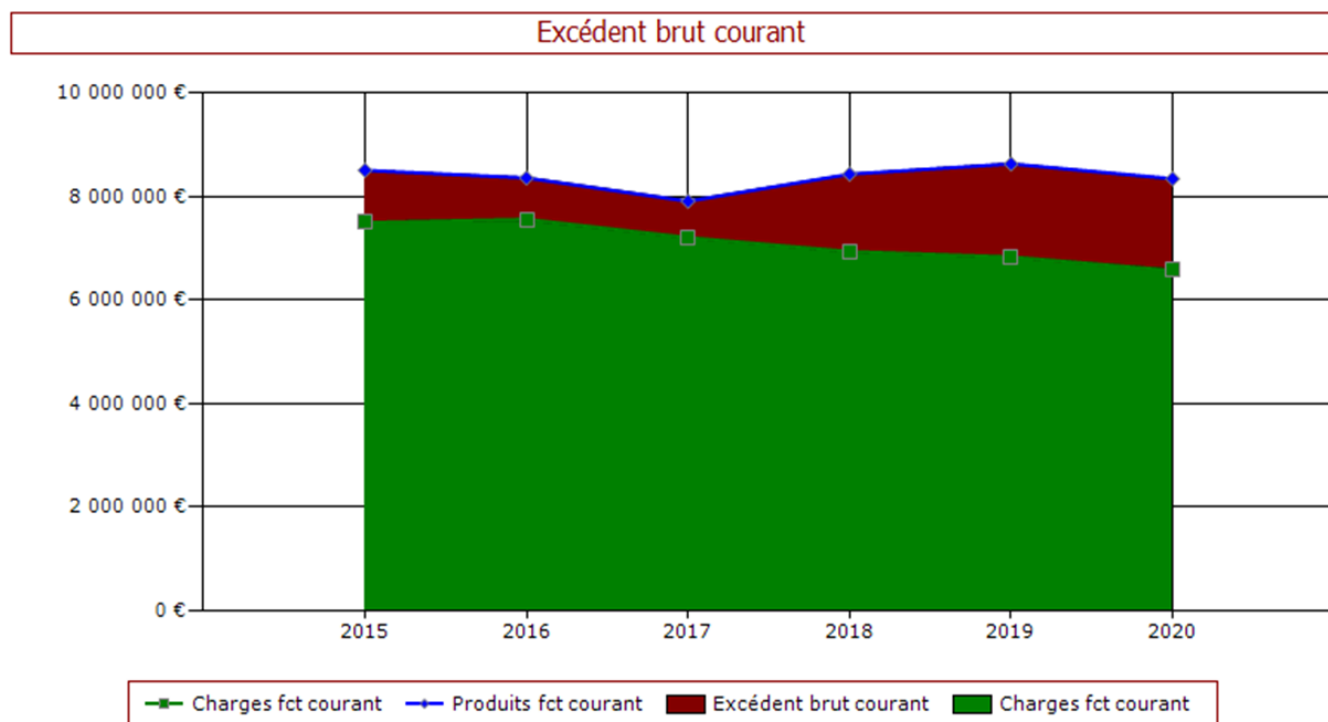
La dernière publication des "collectivités locales en chiffres 2020" nous donne les ratios sur 2018

VI. LES GRANDS EQUILIBRES FINANCIERS

Les soldes intermédiaires de gestion permettent d'analyser le niveau de richesse de la collectivité.

€	2018	2019	2020
Recettes courantes (réelles) de fonctionnement	8 433 785	8 632 129	8 345 128
- Dépenses (réelles) courantes de fonctionnement	6 937 154	6 834 398	6 575 511
EXCEDENT BRUT COURANT	1 496 631	1 797 731	1 769 617
+ Solde exceptionnel large	42 172	19 046	38 065
= Produits exceptionnels (moins les cessions)	48 923	21 541	47 363
- Charges exceptionnelles (yc ICNE)	6 751	2 495	9 298
= EPARGNE DE GESTION (EG)	1 538 803	1 816 777	1 807 682
- Intérêts	6 652	5 198	5 253
= EPARGNE BRUTE (EB)	1 532 151	1 811 579	1 802 429
- Capital	97 431	97 431	97 431
= EPARGNE NETTE (EN)	1 434 720	1 714 148	1 704 998
Capital restant dû après transfert d'une partie de la dette à ORLEANS METROPOLE en 2018	1 107 069	1 009 638	912 207
Capacité de désendettement (en années)	0,72	0,56	0,51
Taux d'endettement (Dette/RRF)	13,13%	11,70%	10,93%
Taux d'épargne brute	18,17%	20,99%	21,60%

L'**excédent brut** courant est l'écart entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement. Il permet d'appréhender l'effet de ciseau. L'effet de ciseau est l'évolution divergente des produits et des charges. Il tient son nom de la figure représentant la courbe lorsque le volume des dépenses de fonctionnement évolue plus rapidement que les recettes de fonctionnement.



La hausse des recettes fiscales conciliées aux efforts de rationalisation de nos dépenses ont permis à partir de 2018 d'inverser la tendance qui se dessinait de 2015 à 2016, période pendant laquelle nos dépenses évoluent plus rapidement que nos recettes sous l'effet de la réduction des dotations de l'Etat.

► **L'épargne de gestion** est constituée de la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêt de la dette. C'est un bon indicateur de la maîtrise du fonctionnement courant.

► **L'épargne brute** est la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. C'est l'indicateur principale de la santé financière des collectivités, un indicateur de l'aisance de la section de fonctionnement dans la mesure où son niveau correspond à un excédent de recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement.

L'excédent appelé aussi « capacité d'autofinancement brut » (CAF) **finance la section d'investissement mais est affectée en priorité au remboursement de la dette**. Il doit donc être supérieur ou égal au remboursement du capital de la dette.

► **Le taux d'épargne brute** équivaut à la valorisation en pourcentage de l'épargne brute. Il est de 21,6 % en 2020. On considère que ce taux est idéal à partir de 15 % ;

► L'Épargne nette (ou CAF nette) est égale à l'épargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. Elle correspond à l'épargne disponible pour investir une fois le remboursement de la dette assuré. L'épargne nette mesure donc la capacité de la collectivité à financer ses investissements par des ressources propres. Elle permet de mesurer l'équilibre annuel.

Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée.